



Grenoble, le 23 juin 2026

Deux-roues : le Département renforce la sécurité et déploie les aménagements

Le Président du Département Jean-Pierre Barbier, aux côtés du Vice-président en charge des mobilités et de la construction publique, Bernard Perazio, ont présenté en conférence de presse la politique départementale en faveur des cycles et des deux-roues motorisés.

Trois rapports seront soumis au vote de l'Assemblée départementale ce vendredi, à l'occasion du vote du Budget supplémentaire : deux sur les aménagements cyclables, un sur les actions en faveur des deux-roues motorisés. L'occasion de revenir sur ces deux axes essentiels de la politique routière menée par le Département, qui gère 4701 km de routes départementales, dont 1000 km au-dessus de 800 m d'altitude.

La politique cycles

Les événements sportifs d'envergure nationale et internationale ne cessent de choisir l'Isère comme terrain de jeux, des Championnats de France de cyclisme sur route au Tour de France, avec 4 arrivées et départs cette année, en passant par le Grand Tour AURA. Et à raison. Entre plaines et montagnes, entre paysages à couper le souffle et cols remarquables, l'Isère est une formidable terre de vélo. Mais pas seulement. Le Département mène aussi une politique volontariste, forte, en faveur du vélo, pour accueillir ces événements, véritables outils d'attractivité, fêtes populaires, gratuites, qui donnent envie aux petits et grands de monter en selle à leur tour.

Cette politique d'accueil d'événements sportifs cyclistes vient couronner sa politique d'entretien des routes et d'aménagements de voies cyclables sécurisées, menée au quotidien. Car pour favoriser la pratique cyclable sur ses routes, pour le vélo du quotidien comme pour celui des vacances et du loisir, la Majorité départementale a changé de braquet dès 2020 en renforçant sa politique en faveur du cycle sous ses différentes formes. Aujourd'hui, l'Isère compte 370 km de bandes cyclables, véloroutes et voies vertes sous maîtrise d'ouvrage départementale. Et la collectivité a soutenu 72 projets depuis 2022 portés par des communes,



des intercommunalités et de syndicats aménageurs isérois pour un montant de 5,7 M€, ce qui correspond à leur achèvement à 41 km d'aménagements cyclables.

Afin de garantir confort et sécurité aux usagers, le Département se dotera ce vendredi d'un référentiel départemental des aménagements cyclables. Dans un contexte national en pleine réflexion normative sur cette thématique et focalisé en priorité sur les aménagements cyclables à fort trafic et en milieu urbain, le Département a fait le choix de construire, en concertation avec les associations représentant les différents types d'usagers de la route, un outil pragmatique pour choisir et concevoir les infrastructures à créer.

Ce guide permet d'appuyer l'amélioration et le développement des infrastructures cyclables, pour orienter les projets menés en propre, ainsi que ceux des partenaires sur routes départementales, qui peuvent être accompagnés financièrement au titre du dispositif d'aide.

Justement, concernant le dispositif d'aide aux communes, intercommunalités et syndicats aménageurs, un nouveau « règlement d'aides concernant les aménagements en faveur des cycles » sera soumis au vote ce vendredi. Ce dispositif continue de financer les études opérationnelles, les travaux de pistes cyclables et les aménagements de type stationnement, jalonnement... Principale différence avec le précédent règlement : sera accordé jusqu'à 1 M€ par demandeur sur une période de 3 ans.

La Charte des deux-roues motorisés

Afin de répondre aux spécificités des deux-roues motorisés (2RM) dans les aménagements, l'entretien et l'exploitation des voiries, et de favoriser la cohabitation respectueuse et apaisée de tous les usagers sur les routes départementales, le Département a créé une commission 2RM présidée par le Vice-président Bernard Perazio, à laquelle participent des membres de la Fédération française des motards en colère (FFMC).

De cette démarche partenariale, est née la « Charte sécurité des deux-roues motorisés », qui explique les enjeux propres aux conducteurs de deux-roues motorisés, liste les bonnes pratiques déjà existantes et celles à renforcer dans les domaines de l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation des routes départementales, des actions de communication et de sensibilisation des acteurs concernés ainsi que de l'ensemble des usagers de la route.

Le Département assure la diffusion de cette Charte co-construite auprès des maîtres d'ouvrage d'aménagements routiers. Dans une démarche d'amélioration continue, une évaluation sera conduite et la Commission 2RM, composée d'élus départementaux, de représentants de la FFMC, d'usagers motards, et agents de la filière route se réunira régulièrement.

De manière concrète, 100 000 euros seront votés vendredi pour continuer la mise en place d'écrans moto sur les dispositifs de retenue, dans les virages.



« Le Département a 3 priorités en matière routière : la sécurité, la sécurité et la sécurité. C'est pourquoi la « Charte sécurité des deux-roues motorisés » que nous allons soumettre au vote ce vendredi est si importante. Prendre en compte les spécificités des 2RM faisait évidemment partie de nos préoccupations dans l'entretien et l'aménagement de nos routes. Mais cette Charte coconstruite avec la Fédération iséroise des Motards en colère va nous permettre d'aller encore plus loin, d'améliorer nos process, et de diffuser les bonnes pratiques auprès de nos partenaires, d'une part et de mener de nouvelles actions de sensibilisation des pratiquants et des autres usagers, pour toujours plus de sécurité. »

Bernard Perazio, Vice-président aux mobilités et à la construction publique

« La route doit être adaptée à tous, notre priorité constante est la sécurité de tous et pour tous. C'est pourquoi nous créons des aménagements cyclables sur nos propres routes, et continuerons de soutenir la création de nouveaux aménagements par les autres gestionnaires de voiries. Un soutien volontariste mais nécessaire pour le service à l'utilisateur, afin de lui garantir continuité de réseau et confort, avec l'objectif de favoriser la pratique cyclable en Isère. »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr